



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DATE	30 JANVIER 2025
HEURE	17h30
SOUS LA PRESIDENCE	JEROME BOULETIN, Président
MEMBRES PRESENTS	Max RASPAIL, Jean-François BOREL (Blauvac) François SALIGNON (Malemort du Comtat) Gilbert MILESI, Mireille ORTUNO (Mormoiron) Jean-Marie TORELLI, Suzy MACHUROT (Villes sur Auzon) Marc LARTIGUE, Jérôme BOULETIN, Jacques GARRIGUES, Patrick ROSSETTI, Jean-François SENAC, Gérard BROCHIER, Christel JEAN, Philippe SOARD, Anne-Marie COURSET, Christian COSTE, Henri ANDRIEUX, Jean-Louis BOURRIE, Alexandre ALLEGRE, José LINHARES, Philippe DELEBECQUE, Jean-Paul BALDACCHINO, André AIELLO, Jean François MEDRAT, Sandrine RAYMOND, Elisabeth LAMURE, Philippe BOUTEILLER, Dominique PLANCHER (COVE) Anthony GIACOMONI, Roland LAMOUREUX, Charly HERVE (COGA) Salvador TENZA, Xavier MARQUOT (CPOP) Michel TERRISSE, Marc MOSSE, Jean Claude RUSCELLI, Stéphane MICHEL, Cyrille GEEL, Thierry ROUX (CASC)
MEMBRE REPRESENTE	Mme Patricia TAVERNIER-ROUX a donné pouvoir à Mme Mireille ORTUNO, M. Alain NOUVEAU a donné pouvoir à M. Anthony GIACOMONI, M. Jean BERARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude RUSCELLI
SECRETAIRE DE SEANCE	M. Marc LARTIGUE

COMPÉTENCES	QUORUM	PRESENTS	REPRESENTES
EAU POTABLE	27	39	3
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22	34	2
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	24	33	2

ORDRE DU JOUR

EAU POTABLE

1. APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
- APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION - AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
2. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
3. RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

4. ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – PROGRAMME DE DEPLACEMENT, DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DE RESEAUX D'EAU POTABLE 2022/2026- – ETABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE CABINET TRAMOY

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025
6. RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présents et donne la parole à M. Jean François SENAC qui présente ses vœux au comité syndical.

Madame Julia BRECHET procède ensuite à l'appel qui fait apparaître que le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président indique que, pour rappel, les comptes rendus des délégations au Président, de la commission des marchés eau potable du 20 décembre 2024 et de la commission des marchés groupement de commandes du 17 décembre 2024 ont été envoyés avec la convocation le 14 janvier 2025.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du compte rendu du Bureau du 23 janvier 2025 :

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : André AIELLO Sandrine RAYMOND - Jean-François SENAC— Salvador TENZA Stéphane MICHEL -Thierry ROUX Max RASPAIL - Roland LAMOUREUX

J'ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

L'ordre du jour de la séance débute par l'examen des questions qui seront examinées lors du prochain comité syndical. Sandrine RAYMOND, en charge des questions budgétaires, présente les principaux éléments des débats d'orientation budgétaire en précisant les évolutions.

Je propose ensuite de fixer les dates des prochaines tournées dans les communes.

La séance est levée.

Monsieur Marc LARTIGUE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2024 est ensuite approuvé à l'unanimité.

N° Délibération	Intitulé de la délibération	Adoption de la délibération
EAU POTABLE		
2025-1	<u>APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION - AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE</u> M. le Président indique que tous les documents ont été transmis le 14 janvier 2025 et qu'il va en faire un compte rendu. M. le Président remercie les vice-présidents qui l'ont entouré durant la procédure de consultation, ce fut un travail collégial et partagé. M. le Président rappelle que la procédure a débuté en mars 2023 avec le cabinet BEEE qu'il remercie pour la qualité de leur travail et leur accompagnement. Il précise qu'il considère ce contrat comme un franc succès. M. le Président remercie également les agents du Syndicat et notamment Julia BRECHET, Clément GAWINAK et Laurent DUFAUT. M. le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 29 juin 2023, le mode de gestion en DSP a été adopté, s'en est suivi la réalisation du cahier des charges et une publication fin novembre 2023. Deux candidats ont été reçus : Veolia et Suez et les négociations ont commencées le 15 mai 2024. Suez est proposé suite à une réelle concurrence entre les deux candidats. M. le Président remercie les candidats pour leur travail objectif faisant de l'intérêt général une priorité. M. le Président rappelle les principaux éléments du cahier des charges, dont un des enjeux principaux est la baisse des prélèvements, pour lequel Suez s'engage sur moins 28 millions sur 10 ans : M. Grégory COLLET, du bureau d'études BEEE, présente le dispositif de télérelève et précise que le contrat est ambitieux sur la baisse des prélèvements. M. le Président précise que Suez a proposé un dispositif qui n'était pas demandé dans le cahier des charges, et qui donc n'a pas été proposé par le deuxième candidat : la mise en œuvre d'une barrière hydraulique sur les champs captant de la nappe du Rhône. Grégory COLLET expose le principe de la barrière hydraulique.	Approuvé (2 contres MM. GIACOMONI Anthony et NOUVEAU Alain)

	M. GIACOMONI indique que la privatisation du service de l'eau privilégie le profit à l'intérêt général. Il précise que chaque euro doit être réinjecté à l'investissement et non pour alimenter des actionnaires. Il ajoute que le mode de gestion en DSP est à contre-courant des tendances observées par certaines villes et que le mode de gestion en régie est possible et est plus efficace et plus juste. M. le Président rappelle que le débat sur le mode de gestion a déjà eu lieu en juin 2023. Il répond que les grandes communes en régie passent souvent des prestations de service. Il précise également que le patrimoine (les réseaux, les STEP..) appartient au syndicat et non au délégataire, qui gère le patrimoine du syndicat. Il précise que le délégataire a des obligations fixées par le cahier des charges qui a été établi par le syndicat et que celui-ci contrôle que les actions du délégataire respectent le contrat. Il précise que le délégataire a une expertise précieuse notamment en cas de difficultés (ex. lors de la casse 600). M. le Président demande aux membres du comité s'ils souhaitent voter à bulletin secret. Le vote à main levée est retenu. M. le Président soumet la question au vote de l'Assemblée.	
2025-2	<u>DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</u> Madame Sandrine Raymond prend la parole et présente les orientations budgétaires de l'année 2025 sur le service de l'eau potable. M. le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des remarques. Aucune question ni remarque n'est formulée.	A l'unanimité
2025-4	<u>ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE – PROGRAMME DE DEPLACEMENT, DE RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DE RESEAUX D'EAU POTABLE 2022/2026- – ETABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE CABINET TRAMOY</u> M. Jean François SENAC rappelle que le Syndicat Rhône Ventoux a confié au Cabinet Prima, par bon de commande (BdC) n°10-01 signé en date du 24/11/23, dans le cadre de l'accord cadre à bons de commande pour le programme de déplacement, de renforcement et d'extension de réseaux d'eau potable 2022/2026, l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable situés Rue Achille Maureau sur la commune de SORGUES. M. Jean François SENAC précise que le bureau d'études PRIMA avait fait le choix de sous-traiter au Cabinet TRAMOY les missions VISA, DET et AOR de cette opération par acte de sous-traitance en date du 14/12/2023.	A l'unanimité

	Dans le cadre de ces prestations, le Cabinet TRAMOY a adressé au bureau d'études PRIMA une situation en date du 30/06/24 pour le règlement de ses honoraires. Cependant, le tribunal de commerce de Toulouse a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du bureau d'études PRIMA le 08/07/24. Aussi, le bureau d'études PRIMA ne pouvant plus exercer d'activité, les situations à devoir auprès du Cabinet TRAMOY n'ont pas pu être visées ni traitées. Pour autant, et compte tenu que les travaux avaient été engagés, et que les missions ont été effectivement réalisées par le bureau d'études TRAMOY, M. Jean François SENAC indique qu'il est nécessaire de signer un protocole transactionnel afin que les paiements puissent être effectués auprès du SGC de Montoux.	
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
2025-3	<u>RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE</u> Madame Sandrine RAYMOND indique que le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de Vaucluse arrive à échéance le 31 décembre 2025 et que le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique. Elle précise que cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur. Madame Sandrine RAYMOND précise que ce contrat comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et IRCANTEC. Les taux de cotisation obtenus seront présentés avant adhésion au contrat groupe. Toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'y adhérer ou non. Compte tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, Madame Sandrine RAYMOND propose au Comité Syndical de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat d'assurance statutaire.	A l'unanimité
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
2025-5	<u>DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</u> Madame Raymond présente les orientations budgétaires de l'année 2025 sur le service de l'assainissement collectif.	A l'unanimité

	M. le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des remarques. Aucunes questions ni remarques ne sont formulées. Le rapport a été adressé avec la convocation.	
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
2025-6	<u>DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</u> Madame Raymond présente les orientations budgétaires de l'année 2025 sur le service de l'assainissement non collectif. M. le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions ou des remarques. Aucunes questions ni remarques ne sont formulées. Le rapport a été adressé avec la convocation.	A l'unanimité
<u>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :</u>		
Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain comité syndical aura lieu le 27 mars 2025, le lieu restant à définir. Monsieur le Président précise qu'il espère qu'il pourra avoir lieu au siège du Syndicat Rhône Ventoux si les travaux sont achevés. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30, les présents étant conviés à la présentation des vœux avec la projection d'un film suivi d'un discours et de la remise de la médaille du travail à un agent du Syndicat. Le verre de l'amitié clôturera la séance.		
Le secrétaire de séance	Le Président	
Marc LARTIGUE	Jérôme BOULETIN	
		